

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 10/2025  
7 mars 2025

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint d'IFW Globe par Sofindev et Benlen**

Le 27 février 2025, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé l'acquisition du contrôle conjoint par Sofindev et Benlen sur IFW Globe.

La concentration a été notifiée le 19 février 2025 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Sofindev est une société d'investissement spécialisée dans les investissements en participations privées dans le capital de petites et moyennes entreprises dans le Benelux. Sofindev a acquis de l'expérience dans divers secteurs tels que les services aux entreprises axés sur le numérique, les sociétés de services et de commerce qui forment un maillon dans la logistique et la chaîne d'approvisionnement de divers secteurs (alimentaire, pharmaceutique, construction, etc.) et les entreprises de niche de l'industrie manufacturière.

Benlen est une société de gestion de deux personnes physiques et détient actuellement la majorité des actions d'IFW Globe.

IFW Globe est une société de holding qui détient directement 100 % des actions de Shipex et de VDH Forwarding. Shipex et VDH Forwarding, en tant que commissionnaires de transport, organisent le transport de marchandises à l'import et à l'export.

Dans sa décision du 27 février 2025, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).